



L' achat d'une maison seul..

Par lilirose5959, le 13/05/2011 à 18:25

mon ami souhaite acheter sa maison seul et apres plusieurs année de vie commune il voudrais ajouté mon nom sur la maison pour qu'elle nous apartiens à tous les deux. es ce possible?

Par Domil, le 13/05/2011 à 18:35

Ajouter un nom , ça veut dire soit faire une donation (60% de droits) soit faire une vente (au juste prix)

Par lilirose5959, le 13/05/2011 à 19:02

60% de droits c'est a dire?

Par Domil, le 13/05/2011 à 19:12

Vous êtes deux étrangers, s'il vous donne la moitié de la maison, vous devrez payer, à l'état, 60% de la valeur de la moitié de la maison

Par lilirose5959, le 13/05/2011 à 19:18

et si on se marie la maison m'apartiendra t'elle alors que l'achat a etait fait avant le mariage?

Par Domil, le 13/05/2011 à 19:31

non, sauf mariage en communauté conventionnelle.
Il a des enfants ?

Par **lilirose5959**, le **13/05/2011** à **19:38**

non il n y a pas d'enfants.
merci d'avoir répondu aussi rapidement

apport en communauté dans un contrat de mariage